



DECISION N° 46/2026

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « LES CHATEAUX DE LA LOIRE, VALLEE DES ROIS »

Le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22 donnant la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice d'attributions expressément précisées,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant sur la délégation de pouvoirs donnés par le conseil municipal au Maire,

Considérant qu'en application du vingt-troisièmement de cette délibération, Madame le Maire peut autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

VU la délibération DEL n°063/2009 relative à l'adhésion de la Ville de Châteauneuf-sur-Loire à l'association « Châteaux de la Loire, Vallée des rois », délibération autorisant le Maire à signer tout document s'y rapportant,

COMPTE TENU de l'opportunité pour le musée de la marine de Loire de renouveler son adhésion à ladite association, le montant de l'adhésion s'élevant pour le musée à 450 € en 2026,

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion à l'association « Châteaux de la Loire, Vallée des rois », le montant de l'adhésion s'élevant à 450 € en 2026,

Article 2 : précise que les crédits nécessaires au règlement de cette adhésion sont inscrits à l'article 6281 « Concours divers (cotisations...) », code fonction 314 « Musées » du budget de l'exercice en cours.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision.

Madame le Maire,

Pour copie conforme.

Fait à Châteauneuf-sur-Loire,

Le quatre mai deux-mille-vingt-six

Madame le Maire,

Florence GALZIN

Signé par :

Florence GALZIN

Date : 11/05/2026

Qualité : Maire